

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Etaients présents : Mme GARNAUD Aurélie, Maire, Mme ROY Simone, M. AMIOT Jean-Christophe, M. LABOUREAU Sylvain, Mme MOUDURIER Josiane, M. DELAGE Alain, M. CHAUSSEC Jean-Jacques.

Absent : M. ROLLIN William, M. BECHEREAU Olivier

Excusée : Mr FEUILLOLEY Benjamin (Pouvoir donné à M. LABOUREAU Sylvain)
Mr KAHOUADJI Jessy (Pouvoir donné à Mme GARNAUD Aurélie)

Secrétaire de séance : M. LABOUREAU Sylvain

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2021

1. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA RÉVISION DES MODELITÉS ET DES TARIFS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Compte tenu du montant des travaux à prévoir pour la reprise des concessions en état d'abandon ainsi que le nombre de places encore disponibles dans le cimetière communal, Madame Le Maire propose d'accorder l'autorisation à toute personne d'acquérir une concession en appliquant des tarifs plus élevés pour les personnes hors commune afin de privilégier les habitants de la commune et de financer les travaux futurs.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident de fixer les nouveaux tarifs de la manière suivante :

- Concession dans le cimetière :

DURÉE DES CONCESSIONS	TARIFS
HABITANT COMMUNE	
30 ANS	100.00 €
50 ANS	150.00 €
HABITANT HORS COMMUNE	
30 ANS	250.00 €
50 ANS	500.00 €

- Concession au columbarium :

DURÉE DE LA CONCESSION	CAVURNE	CASES
HABITANT COMMUNE		
30 ANS	300.00 €	350.00 €
50 ANS	400.00 €	500.00 €
HABITANT HORS COMMUNE		
30 ANS	400.00 €	450.00 €
50 ANS	500.00 €	600.00 €

9 VOIX POUR

2. Délibération pour la participation financière au prix du ticket de cantine pour les écoles de Sancergues.

Comme les années précédentes le Conseil Municipal décide de participer financièrement. La participation financière de la commune au complément du repas de la cantine scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelle et primaire de Sancergues est de 1.51 € par ticket.

9 VOIX POUR

3. Point sur les travaux du SDE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modifications apportées au projet de passage aux Leds. En effet, le projet portait à l'origine sur quelques hameaux de la commune. Madame Le Maire a préféré modifier le type de lanternes choisies afin de faire les économies nécessaires pour changer l'ensemble des lanternes de la commune. Ainsi tous les habitants pourront bénéficier du changement d'éclairage.

La mairie est toujours dans l'attente du plan de financement qui doit être présenté par le Syndicat d'Energie du Cher. Après concertation les membres du conseil municipal ont décidés de choisir la couleur des poteaux (gris argent), de façon à créer une harmonie avec les poteaux en béton qui ne seront pas changés. En effet dans un souci d'économie la municipalité a sélectionné les poteaux à changer et conservera le reste des poteaux existants.

Le Conseil Municipal se réunira donc de nouveau pour voter le nouveau plan de financement du SDE.

4. Maisons avec défaut d'entretien

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre avec la DDT du Cher a eu lieu concernant la prise en charge des parcelles dites « sans maître » et plus généralement les parcelles non entretenues qui peuvent présenter un danger pour le voisinage en plus d'une gêne esthétique. La commune a l'intention d'entamer des démarches afin de contraindre les propriétaires à entretenir leurs biens. Pour ce faire, un

groupe de travail composé de Mme MOUDURIER Josiane, Mme ROY Simone, Mr AMIOT Jean-Christophe et Mr DELAGE Alain a été créé.

5. Organisation des festivités

Les membres du Conseil Municipal se sont répartis les différents évènements de manière à assurer une présence suffisante des élus lors des manifestations organisées par la commune et ainsi partir à la rencontre des administrés.

- La Cérémonie du **11 novembre** aura lieu à 10h30
- Des ateliers décorations de Noël à destination des enfants de Saint Léger le Petit et d'Argenvières auront lieu les **20 et 27 novembre**
- Le spectacle de Noël à destination des enfants de Saint Léger le Petit et d'Argenvières aura lieu le **10 décembre**
- Le marché de Noël est prévu au **18 décembre**
- Les vœux du maire sont prévus le **23 janvier 2022**

6. Questions diverses

a) Numérotation du hameau La Chaume Blanche

Suite aux réponses obtenues lors de la concertation menée avec les habitants concernés, les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder au renommage de la route en « Rue de la Plaine » ainsi qu'au renumérotage des maisons.

Le Conseil Municipal délibèrera à la prochaine réunion s'il souhaite confirmer cette décision.

La municipalité profitera de cette occasion pour remettre à jour la base de données des adresses afin de mettre fin aux éventuels soucis de livraison, données GPS,...

b) Entretien de la Loire à vélo

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention avec la commune de Beffes qui prenait en charge l'entretien partiel de cette zone allait être révoquée d'ici la fin de l'année. Une réunion doit se tenir entre les différentes parties.

La mairie doit donc s'organiser pour trouver une solution lui permettant de proposer aux usagers un parcours praticable et agréable. L'achat d'un nouveau tracteur et d'une épaveuse est envisagé.

c) Rénovation des bâtiments communaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux à réaliser au sein des bâtiments communaux (local associatif, WC publics, salle des fêtes)

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 17 novembre 2021 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 17 novembre 2021
Le Maire,*

